



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°71
Janvier 2014



Edito (WPC – 10 mois)
Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

A quoi servent les moyens investis dans la conservation des aires protégées en Afrique ?

Eu égard aux résultats observés sur le terrain, la question peut se poser en effet ! Et en particulier, lorsque ces moyens passent par des projets de grande envergure (plusieurs millions d'euros sur plusieurs années).

C'est le sujet de la présente lettre NAPA (et des prochaines). Et c'est tout sauf un sujet nouveau puisqu'on en parle depuis 2008 (discussions lancées au congrès mondial de la nature, à Barcelone) ! Depuis, on cogite, on discute, on consulte, on tergiverse. Pas facile de poser la question si crument, et encore moins facile d'y recevoir une réponse claire. Difficile de convaincre ceux qui financent ces projets d'ouvrir leurs livres... certainement le sujet le plus difficile que nous ayons eu à traiter, ce qui explique cette longue, très longue gestation.

Mais enfin, nous l'avons fait. Avec l'appui d'Afrique Nature International (www.afnature.org), nous avons essayé, sur la base d'études de cas, d'analyse de rapports, d'interviews... de comprendre pourquoi, dans certains cas, hélas fréquents, les résultats des projets de conservation ne sont pas à la hauteur des investissements consentis. Pas pour critiquer, pas pour casser les outils, pas pour donner une leçon... mais plutôt pour comprendre, pour se donner l'occasion d'une analyse objective de la situation. Pour ouvrir la voie à une réflexion constructive sur les options possibles pour l'améliorer. Libre à chacun de

ne pas être d'accord, mais obligation à tous de réfléchir et de proposer !

Vous le verrez, le bilan (présenté dans cette lettre et dans la suivante, NAPA n°72) n'est pas très positif. Lisons cette analyse sans passion, replaçons la chacun dans son et notre contexte. Interrogeons-nous sur nos propres erreurs, nos limites, nos échecs. Bien sûr, on trouvera des contre-exemples et peut-être sommes-nous passés à côté de superbes réussites. Mais je n'y crois guère tant nos évaluations de parcs, depuis 6 ans, montrent une situation généralement sur le déclin... Soyons lucides et honnêtes avec nous-mêmes : trop de moyens, souvent distribués avec bonne volonté, sont utilisés de manière au mieux inefficace, au pire contreproductive. Trop d'argent parfois, trop vite, trop mal donné, trop peu contrôlé... avec des conséquences dé-structurantes massives, l'émergence de la corruption, l'anéantissement des vocations, l'écoeurement des bonnes volontés, leur remplacement par l'affairisme, la cupidité, le cynisme. Trop de projets qui se succèdent à l'identique sans changer la courbe de la dégradation. Certains donateurs se faisant même une spécialité de répéter, partout, les mêmes approches, surtout si elles ne marchent nulle part ! Il suffit juste de changer de lieu, de changer le titre du projet et on recommence... Est-ce que l'on peut, est-ce que l'on doit continuer ainsi ?

Bien sûr, cette analyse doit nous conduire plus loin. Réfléchissons et proposons : ce sera l'objet de la lettre NAPA n°73, en mars, où nous tenterons l'exercice périlleux de suggérer quelques recommandations, prémices de ce qui pourrait être plus tard un « guide des bonnes pratiques » pour les projets et autres appuis ponctuels apportés aux aires protégées. Comme le prévoit d'ailleurs la direction 7

de la Feuille de Route pour les aires protégées d'Afrique.

Et parce qu'il faut nous aussi être objectifs, cette approche sera ouverte à vos commentaires, idées, envies ou critiques... et on verra si tous ensemble, on peut arriver à proposer quelque chose de prometteur pour nos AP !

Meilleurs vœux pour 2014 !

Le WPC – C'est dans 10 mois !



Parc national d'Aberdare - Kenya

Résultats et effets des grands projets de conservation sur les aires protégées en Afrique du Centre et de l'Ouest (I / III)

(direction 7 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique)

Dans le cadre du Projet AGAPACO – Amélioration de la Gestion des Aires Protégées en Afrique du Centre et de l'Ouest, sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation (PAPACO) de l'UICN a confié à Afrique Nature International la mission d'évaluer l'intérêt et la pertinence des grands projets de conservation des aires protégées à plusieurs niveaux : de la conception à la mise en œuvre des projets, en termes de résultats produits, de durabilité des actions et des effets ainsi qu'au niveau des relais entre les différentes phases d'un programme. Les constats et conclusions de cette réflexion, conduite en Afrique de l'Ouest et du Centre, serviront à l'ébauche d'un guide de bonnes pratiques pour la conception et la mise en œuvre de tels projets.

Introduction

Cette étude ne consistait pas à décerner de bons ou mauvais points à des responsables de divers horizons cherchant, dans la grande majorité des cas, à faire de leur mieux. Elle a principalement porté sur l'analyse des systèmes d'intervention ou de gestion qui facilitent ou, au contraire freinent, si ce n'est bloquent, l'atteinte des résultats. Elle débouche sur une série de propositions qui pourront servir d'axes de réflexion pour l'élaboration du guide des bonnes pratiques susmentionné.

Dans ce numéro 71 de la NAPA, le contexte dans lequel s'inscrit cette réflexion est succinctement rappelé, ainsi que les différentes formes d'appui aux aires protégées existantes avant de présenter les effets positifs des grands projets de conservation. Le prochain numéro (NAPA n° 72) traitera des facteurs pénalisant l'atteinte des résultats tandis qu'un dernier volet (NAPA n° 73) proposera des orientations qui alimenteront les futures réflexions sur l'élaboration du guide.

I - APERÇU DU CONTEXTE REGIONAL ET DES PRINCIPAUX ENJEUX

Des richesses biologiques bien fragilisées en Afrique centrale et très menacées en Afrique occidentale

Quelques chiffres suffisent à rappeler l'importance des deux régions pour la conservation de la diversité biologique. Les forêts de plaine et de basse altitude d'Afrique centrale hébergent environ 10 000 espèces de plantes vasculaires dont 30 % sont des endémismes. La diversité animale est tout autant élevée, certains groupes zoologiques ayant connu, dans cette région, des radiations adaptatives remarquables à l'origine de l'émergence de nombreuses espèces. Nombreux sont également les endémismes en Afrique de l'Ouest, que ce soit chez les végétaux (1 800 espèces soit 21 %) ou dans le règne animal, chez les Mammifères (67 soit 21 %) avec, notamment, de rares céphalophes forestiers, chez les Oiseaux (75 soit 9,6 %), les reptiles (52 soit 25 %), les Amphibiens (85 soit 38 %) et les Poissons - 143 soit 28 % (Conservation International, 2010).

En Afrique centrale, ce capital biologique est déjà bien fragilisé. L'exploitation forestière et minière ouvre de plus en plus le bloc forestier du Bassin du Congo sur de vastes superficies jusqu'alors à l'abri. La demande en viande de brousse ne cesse d'augmenter et la chasse commerciale touche de plus en plus les aires protégées. Des trafics de grande ampleur se sont à nouveau intensifiés, l'Année internationale de la biodiversité ayant, en

2010, coïncidé avec une nouvelle flambée du prix de l'ivoire et du braconnage. Au point que les éléphants de forêt d'Afrique centrale ont vu fondre leurs effectifs de plus de 60 % en seulement dix années, de 2002 à 2011, avec une perte concomitante de 30 % de leur aire de répartition (Maisels *et al.*, 2013). Tandis que 16 espèces d'oiseaux et 23 de mammifères sont considérées comme menacées dans cette région (IUCN, 2010).

En Afrique de l'Ouest, la situation est encore plus préoccupante avec un taux alarmant de dégradation des habitats qui se traduit par des nombres élevés d'espèces classées comme menacées sur la Liste rouge de l'UICN, à savoir 1 212 espèces dans le règne animal et 517 espèces dans le règne végétal. En 50 ans, la région a perdu 90 % de ses forêts denses et elle compte 26 % du total mondial des espèces dont la survie dépend de mesures de conservation, soit 49 % du total africain (IUCN, 2010).

L'accroissement des pressions anthropiques et ses effets sur les écosystèmes naturels d'Afrique centrale

L'Afrique centrale a la particularité de présenter des situations totalement opposées entre deux pays très peuplés (Burundi : 280 hab./km² et Rwanda : 368 hab./km²) et ceux, mis à part São Tomé et Príncipe (156 hab./km²), dont tout ou parties de leurs territoires se caractérisent par des densités inférieures à 20 habitants par km². La faible densité globale de population, un développement économique encore limité et un réseau de voies de communication peu dense font que les forêts d'Afrique centrale demeurent, en général, en meilleur état que leur homologues des autres régions tropicales du monde. Toutefois, avec une population doublant tous les 25 à 30 ans, la situation est plus grave qu'elle n'apparaît à première vue. Les menaces sur les écosystèmes de cette région ne manquent pas : ouverture des voies de communication, agriculture sur brûlis, exploitation forestière et minière, chasse non contrôlée installant de plus en plus fréquemment le "syndrome des forêts silencieuses", trafic de l'ivoire relancé par des réseaux mafieux, prélèvements informels, manque de planification de l'utilisation des terres.

Sur le plan du couvert végétal, ces pressions exercent trois principaux effets : la déforestation, la fragmentation et la dégradation des habitats (Brugière, 2011). Moins visible au premier abord que ces atteintes aux milieux naturels, l'utilisation incontrôlée de la faune constitue une pression d'une ampleur considérable. La diminution drastique des densités animales dans les zones chassées

(notamment pour les plus grandes espèces), est le constat le plus évident. Mais la raréfaction des effectifs de la faune sauvage a des conséquences directes sur le fonctionnement global des écosystèmes, notamment forestiers. Environ 70 % des graines des espèces végétales des forêts denses étant dispersées par les animaux, la disparition de certaines espèces animales aura forcément un impact significatif sur la régénération du couvert forestier. Si le rôle de l'Eléphant dans la zoochorie est bien connu, beaucoup d'autres espèces, des primates aux rongeurs sans omettre les calaos et touracos, contribuent tout autant à la dissémination des graines.



Eléphants en Afrique de l'Ouest - Nazinga

Le bouleversement des paysages végétaux en Afrique de l'Ouest

De très nombreuses menaces pèsent sur les écosystèmes naturels ouest-africains : sécheresse, ensablement et érosion éolienne, feux de brousse tardifs, surexploitation généralisée des ressources, intenses activités minières (à grande échelle, pour la bauxite, le fer et l'or, ou à l'échelle artisanale pour le diamant et l'or), dégradation des sols, développement de l'agriculture industrielle ou encore pollution agricole et urbaine. Sans omettre, dans cette région également, un doublement de la population en moyenne par quart de siècle. Le braconnage atteint de tels niveaux de prédation que la plupart des aires protégées, à de rares exceptions près, sont touchées, comme en Afrique centrale, par le syndrome des "espaces vides".

Plusieurs publications permettent de prendre la mesure des bouleversements physiques intervenus, depuis deux générations, dans cette vaste région. L'une des causes peut être imputée à l'assèchement climatique (Beudet, 1992 ; Mietton, 1988 ; Richard, 1990 ; GRID-Arendal, 2013). La succession de

sécheresses lors des décennies 1970 et 1980 a induit une baisse générale des isohyètes d'environ 200 mm en une trentaine d'années et causé de profondes modifications dans les paysages végétaux (Paturel *et al.*, 1994). L'assèchement climatique n'en demeure pas moins une trop facile justification pour ce qui n'est que le résultat d'une action anthropique suicidaire.

En effet, s'il peut parfois être difficile d'imputer la part de responsabilité des modifications climatiques, soit à un processus évolutif naturel, soit à l'action de l'homme, il est évident que la principale cause, en Afrique de l'Ouest, est la transformation brutale du couvert végétal du simple fait des activités humaines. Le saccage des milieux naturels s'exerce partout, du fragile Sahel aux forêts denses humides en passant par tous les types de savanes. La disparition quasi totale de l'ancien bloc guinéen de forêt dense humide, en trois à quatre décennies, constitue le meilleur exemple de la capacité des hommes à détruire, avec la hache, le feu et la machette, des millions d'hectares d'écosystèmes naturels. En un peu plus d'une génération, la Côte d'Ivoire aura ainsi fait passer sa couverture de forêt dense de plus de 16 millions d'hectares à moins de deux millions d'hectares.

L'exemple ouest-africain de la perte drastique des forêts humides, formations végétales les moins sensibles à des variations climatiques à long terme, confirme, s'il en était besoin, que l'action anthropique peut à elle seule engendrer des modifications radicales des milieux naturels. Dans ce cas de milieux, à l'origine forestiers, il n'est plus aujourd'hui question de transformations physiologiques et floristiques plus ou moins alarmantes ; il s'agit d'une destruction systématique. Malgré l'effet immédiat et bien connu que la perte d'un couvert végétal adéquat exerce sur la fertilité des sols.

Courants migratoires et nouveaux acteurs

Les ressources minières du continent africain sont l'objet de toutes les convoitises. Le secteur minier, en plein développement, vient ainsi ajouter ses propres pressions à celles déjà exercées par les compagnies forestières, les agro-industries et les pratiques de cultures extensives sur brûlis. D'un point de vue plus global, les activités minières ne provoquent pas seulement une profonde modification des milieux naturels ; elles affectent aussi les équilibres sociaux dans le cas de sites d'exploitation industrielle.

Les forts courants migratoires, notamment au sein de la région ouest-africaine, viennent amplifier le phénomène de destruction des milieux naturels. S'il

est compréhensible que des "réfugiés écologiques", en provenance du Sahel, cherchent à s'installer dans des régions plus clémentes, il est beaucoup plus inquiétant de voir s'organiser un pillage des dernières ressources forestières. Comme c'est, par exemple, le cas dans l'Ouest ivoirien, où une immigration massive, en provenance essentiellement du Burkina Faso, procède à une invasion des forêts classées et de quelques aires protégées, dévastant les derniers espaces naturels sous la protection de groupes armés pour les transformer en champs de cacao. En l'absence de politiques rationnelles d'utilisation des territoires, ce cas spécifique à la Côte d'Ivoire pourrait malheureusement préfigurer de futures luttes, plus ou moins ouvertes, pour l'accès aux terres arables ou aux ressources en eau dans l'ensemble des deux régions.

Une spirale d'aggravation

Il faudra bien, un jour, aborder le grave problème de l'explosion démographique en Afrique (dans plusieurs pays, le taux de croissance démographique dépasse 3 %, la moyenne continentale étant estimée à 2,5 %). Selon les prévisions des Nations Unies, la population du continent devrait être quatre fois supérieure à la fin de ce siècle, passant d'un peu plus de 800 millions d'habitants à plus de trois milliards. Combien de pays sont-ils prêts à faire face aux besoins d'un tel accroissement en termes d'éducation, de santé, d'emploi et de gestion des ressources naturelles ? Ce quadruplement de la population engendrera son lot de crises et de malheurs s'il est insuffisamment préparé et contrôlé. Et, les réponses à apporter à ce défi sont déjà d'actualité dans les trois pays d'Afrique centrale déjà mentionnés et dans des zones comme le littoral du Golfe de Guinée ou le Plateau mossi au Burkina Faso où, par endroits, des densités de 130 habitants par km² de terres cultivables étaient déjà atteintes dans les années 1980 (Mietton, 1988).

Cet accroissement démographique, face aux faibles possibilités d'assurer les besoins des nouvelles générations dans les régions déshéritées, ne peut que venir renforcer les courants migratoires, les pressions et les conflits pour l'accès à la terre ou à l'eau. Le risque de multiplication de conflits, comme celui évoqué ci-dessus dans le cas ivoirien, mérite d'être pris avec toute l'attention requise puisqu'il est considéré qu'au moins 18 conflits violents dans le monde survenus depuis 1990 et 40 % du total des conflits internes apparus depuis 1950, étaient liés à l'accès aux ressources naturelles (PNUE, 2008 ; Beaumont, M. de, 2009).

Les limites du concept de changement climatique

Les effets de la destruction des milieux naturels sur le climat sont importants, l'albédo de surface terrestre - ratio quantité de lumière réfléchie vers l'atmosphère sur celle absorbée par la surface de la terre - croissant avec la réduction des couverts végétaux alors que l'évapotranspiration diminue de façon simultanée (Ericksen, 2001). Une spirale de dégradation est ainsi engagée puisque cette augmentation de l'albédo se traduit par une diminution de la pluviométrie entraînant, à elle seule, une modification de la végétation générant accroissement de l'érosion et moindre productivité agricole.

La première cause des modifications climatiques est donc bien la destruction des couverts végétaux par l'action de l'homme. L'agroéconomiste Jean Gorse l'avait très bien illustré en notant que *"Le désert ne descend pas du nord vers le sud, il 'remonte' du sud vers le nord"*. Une formule imagée pour rappeler que la bonne santé écologique des pays sahélo-sahariens dépend aussi du maintien d'un taux de couverture forestière suffisant dans les pays situés plus au sud et que la lutte contre l'avancée du désert est un enjeu régional (Gorse et Steeds, 1987). Beaucoup de techniciens et responsables occultent pourtant cette évidence et ne s'attachent, au contraire, qu'aux effets des changements climatiques sur les écosystèmes naturels ; ce concept étant d'ailleurs devenu une mode obligée, la référence sans laquelle il devient difficile d'attirer l'attention des décideurs.



Feu de brousse en Afrique de l'Ouest

Une bien trop faible prise en compte de la conservation des ressources naturelles

Les sections précédentes suffisent pour dresser un constat alarmant. L'insuffisance de moyens accordés à la gestion des ressources naturelles ne permet pas

la mise en place de systèmes de conservation efficaces et la situation ne cesse de se dégrader. A de rares exceptions près, aucun signe en réaction à cette spirale destructrice ne peut permettre d'envisager des jours meilleurs. Au point qu'il est permis de se demander s'il existe encore des aires protégées dignes de ce nom dans certains pays des deux régions.

Quelques chiffres éclairent plus qu'une longue argumentation :

- les 24 écorégions d'Afrique de l'Ouest présentent un niveau de protection très variable, supérieur à 10 % pour seulement trois d'entre elles (Forêts côtières de Cross River - Sanaga - Bioko, Désert de la côte atlantique, Mangroves) mais largement inférieur à 10 % pour toutes les autres ; soit un taux tout à fait insuffisant pour assurer une conservation à long terme des principaux écosystèmes régionaux. Ainsi, seulement 3 % des forêts de plaine sont classés dans les catégories I à IV de l'UICN (Conservation International, 2010 ; Jacques *et al.*, 2010 ; IUCN, 2010 ; UNEP et IUCN, 2010).
- en Afrique centrale, du fait de l'immensité de la région, les chiffres sont trompeurs. Si le Bassin du Congo affiche 341 aires protégées, couvrant 570 000 km², ce total comprend, pour 380 000 km², 188 aires de la catégorie VI au faible statut de protection et, finalement, il n'existe que 48 parcs nationaux totalisant 180 000 km² soit seulement 4,4 % des 4 048 470 km² de ce massif forestier (IUCN et UNEP, 2010).

Pourtant, l'importance vitale des parcs nationaux et réserves analogues, pour la conservation de la diversité biologique, est démontrée sur tous les continents. C'est, en effet, seulement en préservant, dans chaque pays, un échantillon représentatif des différents écosystèmes au sein d'un réseau de sites pouvant servir de refuges naturels viables pour les espèces animales et floristiques, que l'objectif de conservation *in situ* de la diversité biologique pourra être atteint.

Une crise sans précédent combinée à un manque d'actions d'éducation, information et communication

Il aura fallu attendre l'Année internationale de la biodiversité, en 2010, pour assister au retour de massacres d'éléphants comparables à ceux ayant précédé l'inscription de cette espèce à l'Annexe I de la Convention de Washington. Or la disparition de l'Eléphant entraîne avec elle la perte de tout un cortège d'autres espèces et, très vite, des processus écologiques vitaux. Indicateur d'une aggravation de

la situation, la disparition de cette espèce sur de vastes zones d'Afrique centrale et occidentale où elle comptait encore récemment des milliers de représentants, est le plus mauvais signal qui puisse être donné quant à l'avenir des richesses biologiques régionales.

Dans les deux régions, les enjeux de la conservation des ressources naturelles restent presque totalement incompris, des communautés locales aux plus hauts responsables des prises de décisions. Le bien-fondé du maintien de la diversité biologique, de l'existence d'une aire protégée ou de sa conservation est même parfois largement et ouvertement critiqué. Trop souvent, autour des parcs nationaux et réserves, les acteurs ne manifestent pas une prise de conscience des risques liés à la dégradation de la diversité biologique et, encore moins, une quelconque perception de l'intérêt de conserver ces sites naturels.

C'est assurément en matière de prise de conscience des enjeux en ce domaine qu'il reste beaucoup à faire pour donner, aux services des parcs nationaux et réserves, la place qu'ils doivent normalement occuper dans la vie d'une nation.



Braconnage en Afrique de l'Ouest

II - FORMES D'APPUI AUX AIRES PROTEGEES ET GRANDS PROJETS DE CONSERVATION

Où que ce soit dans le monde, aucun réseau d'aires protégées ne peut être conservé sans une contribution étatique conséquente. Comme le souligne le précédent aperçu du contexte régional, à part quelques trop rares exceptions, le désintérêt pour le maintien de sites naturels est au contraire la règle. Il n'est donc pas étonnant que le financement de la conservation des aires protégées dans les deux

régions ait, au cours des dernières décennies, fortement bénéficié des programmes de coopération bilatérale et/ou multilatérale.

Ces appuis ont pris plusieurs formes :

- l'assistance technique à long terme (notamment lors de la mise en place des services de conservation), en général assortie d'une assistance financière
- les petites opérations locales (Programmes des dons de petite taille du FEM, Programme des petites initiatives du FFEM, fonds spécifiques à la discrétion des agences de coopération)
- les grands projets de conservation avec des financements de l'ordre de dizaines de millions d'euros sur plusieurs années
- l'action des organisations non gouvernementales de conservation intervenant, soit sur fonds propres, soit comme prestataires de services pour le compte des grands donateurs

Plus récemment, sont apparues deux autres formes d'appui :

- la mise en place de mécanismes de financement durable
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers (REDD+) ; cette politique internationale, sur laquelle beaucoup de questions pèsent encore, donne une valeur marchande à la tonne de carbone stocké dans la végétation et le sol, cette valeur étant censée permettre de générer des fonds substantiels en contrepartie du maintien du couvert forestier.

L'assistance technique à long terme, qui fut à tort qualifiée de "substitution", a considérablement été retirée du secteur des aires protégées lors de la décennie 1990. Les responsables nationaux des services chargés de la conservation ont ainsi perdu une voix utile lorsqu'il s'agissait, entre autres, d'organiser le plaidoyer pour les aires protégées. Dans le même temps, le développement des petites opérations, malgré son grand intérêt de laboratoire d'appui à des initiatives locales, ne peut avoir que des effets limités sur la conservation de réseaux d'aires protégées.

Les mécanismes de financement durable prennent essentiellement, pour l'instant, la forme de fondations car les paiements pour services environnementaux en sont encore au stade des balbutiements et peinent à aller au-delà des expérimentations.

Dans les deux régions, les fondations sont encore, pour la plupart, en voie de constitution de leur capital : la Fondation pour le Tri-National de la

Sangha – FTNS (Cameroun, Congo et RCA), la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) et, de créations plus récentes, la Fondation BIO de Guinée Bissau, la Fondation BACoMaB de Mauritanie et la Fondation des savanes ouest-africaines (FSOA) au Bénin. Elles joueront un rôle important comme sources complémentaires de financement, sous réserve qu'un travail important de communication soit simultanément mené pour que les Etats n'en profitent pas pour se désengager. Encore trop étroitement liées au secteur public, ces jeunes fondations se limitent surtout à un rôle de collecte de fonds et ne sont pas encore devenues des acteurs essentiels de la conservation dans leurs pays respectifs.

Ce très bref constat est suffisant pour souligner l'importance de la place occupée par les grands projets de coopération bi et/ou multilatérale dans ce secteur. Toutefois, les gestionnaires des aires protégées restent en général plutôt dubitatifs dans leur appréciation des effets générés par la mise en œuvre de ces appuis. Force est de constater que les résultats sur le terrain sont peu proportionnels à l'importance des sommes investies et un gaspillage de moyens financiers et humains est parfois évoqué, notamment au regard de la trop faible pérennité des acquis obtenus à la fin de ces projets. Alors que la tendance est au montage de projets aux budgets toujours plus gros et aux ambitions toujours plus vastes, c'est ce déphasage entre tout ce que peut apporter l'outil "grand projet" et les réserves qu'il suscite parmi bon nombre de bénéficiaires ou d'acteurs concernés qui a justifié la réflexion initiée par le Programme PAPACO de l'UICN.

Le choix des projets à étudier se devait d'être représentatif des principaux grands donateurs présents dans les deux régions et prendre aussi bien en compte la coopération multi que bilatérale. Dans la mesure du possible, l'échantillon des grands projets à étudier devait aussi concerner des situations comparables en termes d'équilibre sociopolitique et de gouvernance afin que la comparaison du taux de réussite des interventions ne soit pas biaisée par des facteurs externes.

En Afrique de l'Ouest, l'échantillon des grands projets s'est concentré sur l'Espace dessiné par les aires protégées du W, de l'Arly et de la Pendjari (WAP), transfrontalier au Bénin, Burkina Faso et Niger :

- le projet PAPE faisant suite au projet ECOPAS, sur financement de la Commission européenne
- le projet PAUCOF financé par l'AFD/FFEM
- le projet WAP financé par le PNUD-GEF

et sur deux autres projets au Burkina Faso et en Guinée :

- Le projet PAGEN financé par la BM-GEF
- Le projet Mont Nimba financé par le PNUD-GEF

Pour l'Afrique centrale, trois programmes ont été retenus :

- Les différentes phases du projet ECOFAC financé par la Commission européenne
- Le Programme CARPE sur financement de l'USAID
- Le projet PACEBCo, financé par la BAD

Le rapport d'étude fournit la description détaillée de ces projets (www.papaco.org).

III - LES FACTEURS POSITIFS

Les grands projets se caractérisent par leur recherche d'une action plus globale que les autres modes d'intervention, en cherchant à ménager un équilibre entre réalisations sur le terrain censées servir de références, ouverture à l'expérimentation de nouvelles approches et renforcement des capacités.

Un rôle souvent précurseur, avec un indéniable effet catalyseur et une capacité à générer des dynamiques

« Sans l'appui du Programme ECOFAC, qui a été déterminant pour la création du Parc national de la Lopé,

notre réseau des parcs nationaux n'existerait sans doute pas ».

Lee White, Secrétaire exécutif
Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon

Les grandes institutions d'aide et les coopérations bilatérales se sont intéressées en premier à la conservation des ressources naturelles, bien avant que la Conférence de Rio ne fasse sortir le maintien de la diversité biologique de l'arrière-scène des préoccupations internationales. Si les appuis demeuraient très sectoriels jusqu'au début des années 1990, ce Sommet de la Terre aura eu l'avantage de porter le débat à un niveau plus global.

De l'avis même des responsables de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon, la création d'un réseau d'aires protégées dans ce pays, survenue en 2002, n'aurait sans doute jamais vu le jour sans l'implication du Programme ECOFAC. En effet, ce programme su mobiliser des responsables jusqu'au siège de Bruxelles lorsque la création du Parc national de la Lopé, le premier de l'actuel

réseau du pays, se heurtait à des intérêts forestiers et à une certification FSC dans la partie sud du site. Grâce au Programme ECOFAC, ce parc a pu exister et constituer aujourd'hui l'un des sites du Patrimoine mondial. Et surtout, l'exemple de ce soutien a positivement influencé la décision du chef de l'Etat de lui adjoindre douze autres parcs nationaux répartis sur l'ensemble du territoire gabonais. Indéniablement, lors de ses deux premières phases, ECOFAC a joué un rôle essentiel pour la conservation de la nature au Gabon.

D'autres exemples similaires pourraient être cités mais c'est surtout lorsqu'une dynamique transfrontalière ou régionale mérite d'être engagée que ces grands projets jouent un rôle moteur essentiel. Des accords sous régionaux, transfrontaliers ou tripartites n'auraient certainement jamais vu le jour ou auraient considérablement tardé si l'effet catalyseur d'un grand projet ne s'était exercé.

Le renforcement des capacités

Il s'agit là de l'un des précieux acquis de tous les grands projets. Ils sont un creuset permettant à tous ceux qui contribuent à leur mise en œuvre (chauffeurs, guides, techniciens, responsables) de parfaire leur formation ou de se spécialiser. Les trois grands projets (CARPE, ECOFAC et ECOPAS), mais aussi ceux de taille plus moyenne, ont permis de former un vivier de professionnels à différents niveaux de conception et d'intervention.



La formation est un des points forts des grands projets

Au cours des deux dernières décennies, le niveau moyen des acteurs du monde de la conservation s'est considérablement amélioré et les grands projets ont largement contribué à ce renforcement global des capacités. Dans une moindre mesure, le renforcement des institutions chargées de la gestion

des aires protégées a pu aussi, mais plutôt de façon indirecte, bénéficier de leurs apports.

L'acquisition et le partage des connaissances

Un autre point fort des grands projets est la possibilité qu'ils offrent de mener les études nécessaires à une bonne compréhension de l'historique, du contexte et de la problématique dans lesquels leur mise en œuvre va s'inscrire. Dans des situations et des régions enclavées où, en général, les données de base manquent, ils ont l'avantage de poser des cadres de référence.

Malgré les coupures entre les phases d'intervention, le fait de travailler dans la durée a permis de créer une dynamique d'activités scientifiques. Il n'est pas excessif de considérer que les grands projets ont ouvert la voie pour que ces laboratoires sans murs deviennent des lieux de recherche et des stations de référence. Le volume des documents produits grâce aux grands projets (thèses, DEA et mastères) atteste de ce considérable apport scientifique qui reste, malheureusement, trop souvent sous-exploité (ECOFAC est le seul programme à avoir consacré suffisamment d'attention à la vulgarisation des connaissances accumulées).

Le partage des connaissances et les actions d'information / formation ont aussi des effets bénéfiques induits ; par exemple, par la tenue d'ateliers communaux ou intercommunaux et l'appui à des initiatives locales, ces apports contribuent à renforcer la cohésion sociale entre les populations des différents villages et communautés, au-delà d'une meilleure prise de conscience globale des problèmes de protection et de gestion des ressources naturelles

Des effets renforçant la protection des sites naturels

Un grand projet peut constituer une caution morale ou une force de pression pour freiner ou stopper l'appétit des sociétés minières (comme au W par exemple) mais avec, toutefois, des résultats souvent mitigés comme, récemment, dans le Parc national des Virunga en RD Congo.

Sur un plan plus pragmatique, les équipes mises en place offrent des compétences techniques et une bonne maîtrise de la logistique qui se traduisent par des réalisations de qualité professionnelle dont le bénéfice pour les services concernés est incontestable.

Hors du domaine de la conservation, de grands projets de développement peuvent aussi, lorsqu'ils intègrent des préoccupations environnementales,

contribuer au maintien de la diversité biologique. Ainsi, au Burkina Faso, le PAPSA (sur financement Banque mondiale) a dégagé près d'un million de dollars en 2011 pour un programme d'urgence hydraulique afin de pallier la sécheresse dans certaines aires protégées (y compris la mise à disposition de citernes pour aller chercher l'eau au loin). Alors qu'aucun des services concernés n'avait pensé à prévoir une solution d'alimentation en eau pour sauver la faune sauvage.

Permanence de l'appui, volume de financement et échelle spatiale appropriés

Tous les grands projets offrent, à des degrés divers, l'un des trois avantages cités dans le sous-titre de cette section sans forcément fournir la solution idoine qui ne peut qu'être un habile panachage de ces critères.

Il est indéniable qu'un grand financement sur une vaste zone aura une meilleure capacité à rassembler les parties prenantes autour d'approches, de stratégies et d'outils communs. Cet appui intervient, en général, dans un cadre rigide et dans un délai de mise en œuvre limité. A l'opposé, comme le fait la Coopération allemande, il peut être préféré de consacrer un gros financement à un espace limité mais en s'inscrivant bien plus dans le temps. L'avantage étant alors de se laisser la faculté d'améliorer les choix effectués dans la mesure où l'on n'est plus obligé de dépenser des budgets conséquents en un laps de temps trop court. Mais les effets sur le plan global ne peuvent bien sûr avoir le même retentissement.

Par ailleurs, les grands projets cherchent, bien plus que des initiatives portant sur une échelle spatiale plus réduite, à s'intégrer dans une approche d'aménagement du territoire, avec des tentatives pour améliorer les affectations des espaces ruraux et leurs modes de gouvernance.

Capacité de faire la différence à un moment donné

Les grands projets de conservation peuvent fortement renforcer l'éventail des outils d'appui à la conservation (force d'investissement, sous réserve toutefois que les infrastructures et équipements financés ne correspondent pas à des besoins surévalués ; mobilisation de ressources complémentaires : mise à disposition d'équipes pluridisciplinaires pour la recherche ou l'assistance technique ; capacité d'information et de communication à des niveaux variés).

Un fort engagement à un moment donné peut être essentiel pour la réussite d'une action de

conservation, ne serait-ce que parce qu'un grand projet a forcément plus de chances de porter le débat au niveau adéquat de prise de décision. L'expérience montre bien que la seule présence d'un grand donateur est importante pour stimuler l'intérêt porté à l'objet du projet par les responsables nationaux. Et la dimension politique est toujours déterminante lorsque l'on touche aux questions d'aménagement du territoire qui sont au cœur de la problématique générale de la conservation.



Parc national de la Lopé au Gabon

Mais aussi, même si ceci est moins apparent, les appuis de grande envergure facilitent l'émergence ou le renforcement d'initiatives locales, suscitant notamment des dynamiques associatives ou communautaires, voire le développement d'un louable esprit d'entreprise au niveau individuel ou familial.

Que ce soit à l'exemple de CARPE, d'ECOFAC ou d'ECOPAS, les grands projets ont assurément permis de maintenir des équilibres écologiques dans leurs zones d'intervention et une continuité dans les actions de protection malgré, pour certains d'entre eux, les pertes de performances lors des interruptions de l'appui. L'importance de la présence d'ECOFAC pour la création du réseau des parcs nationaux du Gabon a déjà été évoquée mais on peut aussi rappeler que, quelques années avant le début d'ECOPAS, un rapport de l'UICN envisageait la possibilité de déclasser le Parc du W en raison de la perte de contrôle des autorités chargées de la gestion du parc et de son envahissement par les éleveurs et agriculteurs (Monfort *et al.*, 1994). Grâce à l'investissement de la Commission européenne, en quelques années, le contrôle a pu être rétabli, la dégradation du milieu stoppée et le retour de la faune assuré, au cœur d'un complexe d'aires protégées

constituant, avec les sites naturels adjacents, un patrimoine unique en Afrique de l'Ouest.

Lorsque l'Etat ne peut rien ou, de toute évidence, ne va rien entreprendre de suffisamment significatif à court ou moyen terme, les grands projets ont un immense effet salvateur pour les aires protégées des deux régions. Dans leurs zones d'intervention, ils ont largement permis d'assurer le maintien du capital naturel (ECOFAC en Afrique centrale, Projet Pendjari au Bénin) ou une remarquable restauration (cas d'ECOPAS en Afrique de l'Ouest).

Dans la prochaine NAPA : facteurs pénalisants, difficultés et limites de ces grands projets ...

Documents consultés

- BEAUDET, G. (1992). - Dynamique et dégradation des milieux physiques de l'Ouest africain. *Annales de Géographie*, 1992, vol. 101, n° 564 : 214-219.
- BEAUMONT, M. de (2009). - *Prévenir les conflits par une gestion intelligente et une utilisation durable des ressources naturelles*. Modus Operandi, Paris. www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-908_fr.html
- BRUGIERE, D. (2011). - Les pressions et leurs effets sur le milieu forestier. In : Lauginie, F., Chatelain, C. et Brugière, D. *Conserver la biodiversité du Bassin du Congo - Les actions du FFEM*. Document de capitalisation. FFEM, Paris : 20-22.
- CONSERVATION INTERNATIONAL (2010). - *The Biodiversity Hotspots - Guinean Forests of West Africa*. www.conservation.org/where/priority_areas/hotspots/afrique/Guinean-Forests-of-West-Africa/Pages/default.aspx
- ERIKSEN, S.E.H. (2001). - Linkages between climate change and desertification in East Africa. Part 1: Physical and social linkages. Part 2: Policy linkages between climate change and desertification. *Arid Lands Newsletter*, 49.
- IUCN (2010). - *Atlas - Biodiversity of the Francophonie - Richness and Vulnerabilities*. IUCN Euro/IEPF/OIF, Bruxelles, Paris and Québec, 225 pp + appendices.
- JACQUES, J.C., LAUGINIE, F. et CHAFIL, R. (2010). - *Atlas - Biodiversité de la Francophonie - Richesses et vulnérabilités*. IUCN Euro/IEPF/OIF, Bruxelles, Paris et Québec, 227 pp + annexes.
- GORSE, J.EE. et STEEDS, D.R. (1987). - Desertification in the sahelian and soudanian zones of West Africa. *World Bank Technical Paper*, 61 : 5.
- GRID-Arendal (2013). - *Afrique : Les conséquences des changements climatiques*. www.grida.no/publications/vj/afrique-fr/
- LAURANS, Y., LEMENAGER, T. et AOUID, S. (2011). - *Les paiements pour services environnementaux, de la théorie à la pratique, quelles perspectives dans les pays en développement*. Coll. A savoir, n°7, AFD Editions, Paris.
- MAISELS, F., STRINDBERG, S., BLAKE, S., WITTEMYER G., HART, J. et al. (2013). - Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa. *PLoS ONE* 8(3): e59469. doi:10.1371/journal.pone.0059469. www.plosone.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pone.0059469
- MIETTON, M. (1988). - *Dynamique de l'interface lithosphère-atmosphère au Burkina Faso. L'érosion en zone de savane*. Université de Grenoble I et EDITEC, Caen, 2 vol., 511 pp + annexes.
- MONFORT, A., AGBO, V., ATOKE, P., FRAME, G., SAKHO, A.L., SINSIN, B., SODEGLA, H. et SOURNIA, G. (1994). - *Préparation d'une stratégie de conservation et de gestion des aires protégées : Composante Aménagement et gestion*. IUCN, PGRN : 25, 31.
- PATUREL, J., SERVAT, E., LUAME, B., BOYER, F.F., LUBES, H. et MASSON, J.M. (1994). - *Manifestations de la sécheresse en Afrique de l'Ouest non sahélienne. Cas de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Bénin*. ORSTOM, Abidjan, 26 pp.
- PNUE (2008). - From conflict to peace building. The Role of Natural Resources and The Environment. 31 pp + annexes www.postconflict.unep.ch/publications/pcdmb_policy_01.pdf or www.unep.org/pdf/pcdmb_policy_01.pdf
- RICHARD, J.F. - Ed. (1990). - *La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest*. Séminaire de Dakar (novembre 1988). Ministère de la Coopération et du Développement / Presses Universitaires de Dakar, 1990, 310 pp.
- UNEP and IUCN (2010). - *World Database on Protected Areas (WDPA)*. www.unep-wcmc.org/world-database-on-protected-areas-wdpa_76.html

+ d'info : www.papaco.org



IUCN
WORLD PARKS CONGRESS
SYDNEY 2014

**PARTEZ AU CONGRES
TOUS FRAIS PAYES !!!**

Rappel



Vers une gouvernance et une gestion modernes des aires protégées en Afrique...

En route vers le Congrès Mondial des Parcs !

Sydney 2014

Comme décrit dans la précédente NAPA, le congrès mondial des parcs permettra aux professionnels de la conservation de se rencontrer et de faire le bilan des progrès effectués depuis Durban. Et également de se pencher sur les difficultés rencontrées, comme le fait le Papaco dans le cadre de la Feuille de Route (FDR) pour les AP d'Afrique : plus d'**éthique dans les comportements**, plus de **légitimité dans les orientations stratégiques**, plus de **responsabilité et de transparence** dans les **décisions, davantage d'acteurs et de professionnalisme** impliqués dans les actions, plus d'**appropriation** des formidables **atouts** que représentent les aires protégées, plus de **reconnaissance** pour celles qui réussissent, plus de **durabilité** pour la conservation... il est important de montrer les progrès accomplis, à l'occasion de ce congrès.

Pour ce faire, l'**UICN-Papaco propose d'épauler un groupe d'acteurs des aires protégées du continent africain pour qu'ils puissent présenter leurs attentes, leurs ambitions, leur travail, leurs inquiétudes pourquoi pas... à Sydney en novembre 2014.**

Une équipe, des messages

L'objectif est de préparer quelques messages clefs qui seront portés au congrès par une équipe d'acteurs intervenant en Afrique, dans les AP. Travaillant dans ou autour des aires protégées, ces acteurs viendront de tout le continent, représenteront les divers modes de gouvernance (Etat, privés, communautés...), illustreront les différents profils rencontrés (garde, guide, exploitant, scientifiques,

associations, société civile...). Les messages couvriront les thèmes clefs de la bonne gouvernance des territoires, de l'efficacité de la gestion et de la durabilité de la conservation et seront illustrés par des exemples concrets, issus de différentes catégories d'aires protégées.

Courants ou thèmes éligibles :

Courant 1 = atteindre les objectifs de conservation
Courant 5 = concilier les défis du développement
Courant 6 = améliorer la qualité de la gouvernance
Courant 8 = inspirer une nouvelle génération

Thème 2 = patrimoine mondial
Thème 3 = développer les capacités

En route vers le congrès

Une dizaine d'acteurs clefs seront donc sélectionnés en février 2014, sur la base du présent appel à candidature, pour identifier les meilleurs exemples possibles, en s'assurant un certain équilibre régional et linguistique. Les sélectionnés seront ensuite invités à travailler, en 2014, pour préparer leurs présentations pour le congrès. Puis en novembre, au cours du congrès, chacun aura la possibilité de présenter son message et plus largement les résultats du travail conduit durant l'année au cours des différentes sessions du congrès et selon les diverses modalités offertes (plénières, travaux de groupes, posters, side-events...).

Comment être candidat ?

Demandez le formulaire d'application sous Word à geoffroy.mauvais@iucn.org et renvoyez votre proposition le plus rapidement possible.

La date limite de soumission est fixée au 20 janvier 2014 !



Ce programme est supporté par l'Agence française de Développement



JRC : atelier sur la télédétection pour la conservation – Ispra - Italie

L'atelier d'experts du JRC (Joint Research Center) sur la télédétection pour la conservation, s'est tenu du 30 Septembre au 2 Octobre 2013 au Centre Commun de Recherche (JRC en anglais) de la Commission européenne, à Ispra, en Italie. Il était organisé conjointement par le JRC, la Société zoologique de Londres et le Groupe CEOS sur la biodiversité. La mise en œuvre des données de télédétection «dans la réalité», dans les politiques de conservation, était au cœur des débats, avec un accent particulier sur les pays en développement.

Environ 30 participants, dont des scientifiques et des décideurs, ont discuté comment les méthodes de télédétection, les produits et les outils existants ont été et peuvent être utilisés pour guider les politiques de conservation, mettant en évidence les obstacles et les besoins supplémentaires pour l'intégration des informations de télédétection dans les décisions.

L'atelier a commencé par l'examen d'une série d'initiatives relatives et d'ateliers qui ont eu lieu au cours des dernières années, y compris l'atelier de la Cambridge Conservation Initiative en 2010 qui portait sur les besoins exprimés des conservateurs en matière de télédétection, l'atelier de groupe CEOS sur la biodiversité de 2012 qui a analysé comment la télédétection est utilisée pour la recherche sur la diversité biologique et un atelier qui s'est tenu récemment, en 2013, à Shepardsdown, aux Etats-Unis, et qui a identifié les principales questions en matière de conservation qui pourraient être abordées par la télédétection. Enfin, une initiative dirigée par le PNUE-WCMC et présentée lors de la récente réunion de la CDB (SBSTTA 17), a proposé des voies pour utiliser la télédétection comme outil pour suivre les progrès vers les objectifs nationaux et internationaux de conservation. La nécessité d'une meilleure communication entre la télédétection et les « communautés de conservation » a été mentionnée dans tous les ateliers.

L'atelier s'est poursuivi en présentant quelques exemples concrets et réussis, en Afrique et en Amérique Latine, de mise en œuvre pratique des données de la télédétection pour les politiques de conservation. Les présentateurs ont expliqué comment les données de télédétection, les méthodes et les outils ont été utilisés pour soutenir et influencer les décisions des gestionnaires pour la conservation des aires protégées.

L'une des questions clés de l'atelier était de savoir

comment intégrer les données de télédétection dans la définition d'une politique de conservation - quelles sont les difficultés, comment pouvons-nous combler le fossé ? Les participants ont identifié trois différents niveaux de prise de décision et se sont accordés sur la nécessité de faire évoluer l'information pour tous les niveaux de décideurs. Toutefois, les participants ont également noté que, pour combler le fossé entre les chercheurs et les décideurs, une infrastructure de communication améliorée est nécessaire, passant par une présentation plus claire et simplifiée des produits scientifiques.



Participants à l'atelier, à l'Ispra

Le message finalement véhiculé par les experts invités est la nécessité d'une communication soutenue entre la télédétection et la communauté de la conservation. La mise en place de réseaux à travers des groupes de travail a été mise en exergue ainsi que les mécanismes pour y parvenir. L'initiative CEOS sur la biodiversité et le Groupe de travail récemment lancé sur la télédétection (Conservation Remote Sensing Working Group) offrent une plateforme pour les « télédétecteurs » et les écologistes pour continuer à créer une communauté plus large afin de « combler le fossé », telle qu'engagée au cours de cette série d'ateliers.

Plus de détails sur l'atelier peuvent être trouvés à l'adresse suivante : <http://remote-sensing-biodiversity.org/ceos/workshop2013>

Egalement sur le Groupe de travail sur la télédétection pour la conservation : https://groups.google.com/forum/?hl=en#!/forum/Conservation_RS

Consultance UICN

Mesure de l'impact des formations en gestion des aires protégées développées par le Papaco

Le Programme Régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (UICN PACO), a développé un programme de formation des professionnels des Aires protégées depuis 2008. Deux types de formations sont actuellement en cours :

1. Un diplôme d'Université (DU) sur le Renforcement des Compétences en Gestion des Aires Protégées. Cette formation est organisée en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie.
2. Une formation de troisième cycle (Master) sur la gestion des AP, destinée aux jeunes professionnels et non professionnels des AP d'Afrique. Cette formation est également menée avec l'Université Senghor d'Alexandrie.

Aujourd'hui, grâce à ces diverses formations, plus de 150 professionnels de la conservation ont été formés et il apparaît important de suivre l'évolution des carrières des personnes formées et de voir quelle est leur impact sur la gestion effective des aires protégées.

L'objectif de cette consultation est donc d'évaluer les résultats des formations de DU et Master. Le consultant(e) devra :

1. Effectuer une étude d'impact des formations sur leur carrière en se basant sur des données collectées auprès des diplômés et de leur entourage ;
2. Effectuer une étude d'impact des formations sur la gestion des AP ;
3. Analyser la perception des anciens formés sur la structure actuelle des formations et recueillir leurs recommandations pour une amélioration ;
4. Créer une base de données évolutive sur les anciens élèves pour permettre l'évaluation continue des formations ainsi que la communication et la collaboration entre les anciens à travers la région ;
5. Réaliser une analyse sur l'impact de la formation pour les facteurs propres à la formation et les facteurs propres aux diplômés ;
6. Estimer le besoin en personnel qualifié dans les différents métiers de la gestion des AP dans la sous-région ;
7. Recommander des mesures pour améliorer l'offre de formation et le recrutement.

Le (la) consultant(e) proposera un CV et une méthodologie détaillée, ainsi qu'une offre financière, au plus tard le **20 janvier 2014**, à l'adresse suivante :

bora.masumbuko@iucn.org



PPI : appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre de l'appui aux ONG locales impliquées dans le Programme des Petites Initiatives (PPI.3) du FFEM, l'UICN-Programme Aires Protégées recherche un consultant en

apiculture, spécialisé dans les domaines de la fabrication, l'installation et l'entretien de ruches, de la mise en œuvre de l'apiculture moderne et de la commercialisation des produits issus de l'apiculture, dans la perspective d'un appui/accompagnement à apporter dans ces domaines à deux associations intervenant au Ghana.

Les TDRs sont consultables sur le site www.papaco.org ou sur demande. Les offres techniques et financières devront être transmises à Arsène Sanon (arsene.sanon@iucn.org) au plus tard le **10 janvier 2014**.

Job offer

Le GRET recrute un(e) chargé(e) de programmes sur la thématique développement rural durable/ gestion des ressources naturelles.

Le Gret, association de professionnels du développement solidaire créée en 1976 agit aujourd'hui dans une trentaine de pays. Il intervient sur les grands champs du développement économique et social, avec une approche fondée sur le partenariat et la recherche-action. Il combine des actions de terrain avec des activités d'expertise, de contribution aux politiques publiques et de capitalisation/diffusion de références. Au sein du Gret, le département Ressources et Services Essentiels (RSE) regroupe 30 personnes, au siège et sur le terrain, et et travaille entre autres sur la gestion des ressources naturelles en Asie du Sud Est (Vietnam, Laos, Cambodge,..), en Afrique (Burkina-Faso, Sénégal, Mali,...) et en Amérique du Sud (Brésil).

Les trois axes principaux d'intervention sont :

- gestion des aires protégées /biodiversité/développement des populations rurales concernées.
- gestion durable des forêts / changements climatiques / REDD ;
- gestion sociale de l'eau.

Le (la) chargé(e) de programmes travaillera plus spécifiquement sur la thématique de **gestion des**

ressources naturelles communes, notamment à travers le **développement des populations rurales en périphérie des Aires Protégées ou communautaires**, pour contribuer au développement et au suivi d'un portefeuille de projets et d'expertises.

Dans le cadre de ses fonctions, le (la) chargé(e) de programmes devra :

- gérer et développer un ensemble de projets et de compétences avec des objectifs de résultats qualitatifs et économiques définis au sein du département et du Gret ;
- assurer le suivi technique, financier et contractuel ainsi que le management des équipes des projets terrain et le suivi de leur mise en œuvre à travers des missions d'appui technique ou institutionnel ;
- assurer le développement de nouvelles activités : veille et prospection sur les opportunités de développement d'activités, montage de projets ou études, contributions conceptuelles et rédactionnelles à la préparation des dossiers d'appel d'offres ;
- réaliser des études et expertises courtes : conseil, études de faisabilité de projets, évaluations de projets, formations, animation de réseau.. ;
- contribuer à la réflexion stratégique et à la capitalisation sur la thématique GRN/ développement durable , ainsi qu'à la communication et aux débats sur les thématiques du département et aux réflexions internes au Gret.
- Contribuer au renforcement des compétences au sein du programme GRN,

Il s'agit d'un poste de chargé de programmes, en CDI. Le poste est basé au siège du Gret avec des missions régulières sur les terrains d'intervention du programme GRN (4 à 6 missions par an). Le poste est à pourvoir à partir de mi-mars 2013. Merci d'adresser CV, lettre de motivation, exemples de publications et le contact de 3 personnes référentes avant le **20 janvier 2014**, en indiquant la référence suivante « Poste RP-DRR-GRN » (accueil@gret.org)

Pour en savoir plus sur le Gret : www.gret.org

NAPA – CONTACTS

www.papaco.org et www.iucn.org

geoffroy.mauvais@iucn.org	Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)
leo.niskanen@iucn.org christine.mentzel@iucn.org	Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)
sebastien.regnaut@iucn.org bora.masumbuko@iucn.org youssouph.diedhiou@iucn.org lacina.kone@iucn.org thomas.bacha@iucn.org arsene.sanon@iucn.org florence.mazzocchetti@iucn.org	Coordination Programme Aires Protégées Chargée de programme Climat Chargé de programme Patrimoine Mondial Chargé de programme Territoires de Conservation – Appui aux ONG Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG Chargée de programme Aires Protégées Forestières – Bassin du Congo

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN